



APPEL À PROJETS 2019

be circular – be brussels

PROJET :

(définir le nom ou l'acronyme du projet)

Un accompagnement de votre projet est obligatoire **dès** la candidature. Contactez le plus tôt possible (**et avant le 12/04/2019**) Anne-Laure Maerckx de Cenergie par téléphone (02/513 96 13) ou par mail (anne_laure.maerckx@cenergie.be).

Cadre réservé à l'Administration

Date de réception :

N° de projet :

**À COMPLÉTER ET SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT
AVANT 12H LE 15 MAI 2019.**

Pour la forme : voir le point processus de participation du règlement

Attention : N'oubliez pas de vérifier que vous disposez bien de la dernière version du règlement et du formulaire en vous rendant sur :

www.circulareconomy.brussels

Appel à projets « be circular – be Brussels » 2019 | Formulaire pour la catégorie *chantiers circulaires*

Avant d'aller plus loin, vérifiez le respect des conditions d'éligibilité du porteur du projet et du projet (voir Règlement).

Conditions d'éligibilité du porteur de projet

Ok

Pas d'application

1. **Numéro d'entreprise**

2. **Siège d'exploitation en RBC**

3. **Fédération d'entreprise :**

implication active d'un nombre significatif d'entreprises membres

4. Autonomie vis à vis des pouvoirs publics

Conditions d'éligibilité du projet

Ok

Pas d'application

1. Projet **réalisé en Région de Bruxelles-Capitale**

2. Projet **non mis en œuvre** à la date du lancement de l'appel à projets (28/02/2019)

3. Activités économiques non financées par la Région ou autres pouvoirs subsidiaires (**Double subventionnement**)

4. Projet introduit dans les **délais et formes requises**

5. Projet qui n'est pas financé dans le cadre des mesures/actions du **PREC**

6. Projet ne concerne pas de l'**accompagnement à l'entrepreneuriat circulaire**

7. Projet non considéré comme projet **de Recherche et développement**

8. Projet non concerné par la **production agricole sur sol ou hors sol**

Commentaires

PARTIE I : IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

1. Coordonnées du porteur de projet

Raison sociale (personne morale) /
Identité (entreprise personne physique)

Statut juridique si personne morale

Activités courantes, objet social

Lien url vers les statuts au Moniteur belge

N° d'entreprise

Assujetti TVA ?

Oui

Non

Date de constitution

Taille/typologie

Indépendant

TPE

PME

Grande Entreprise

Siège social

Rue

N°

Bte

Code postal

Localité

Pays

Siège d'exploitation (si différent du siège sociale)

Rue

N°

Bte

Code postal

Localité

Pays

Site Web

Coordonnées bancaires du porteur de projet

N° Compte (IBAN)

BIC

2. Coordonnées de la personne habilitée à engager juridiquement le porteur de projet

Mr

Mme

Nom

Prénom

Fonction

Email

Tel

La correspondance se fera **par e-mail**, sauf si vous cochez cette case

Courrier postal

3. Coordonnées de la personne de contact (si différent du point précédent)

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mr	Mme
<hr/>	
Nom	Prénom
<hr/>	
Fonction	
<hr/>	
Email	Tel
<hr/>	
La correspondance se fera par e-mail , sauf si vous cochez cette case	
<input type="checkbox"/>	Courrier postal
<hr/>	

4. Entreprise sociale

Le porteur de projet est-il une entreprise sociale souhaitant exploiter la majoration de 10% sur le total du subside ?

Oui

Non

Si la réponse est oui, veuillez le démontrer ([voir le document Conditions administratives et obligations parmi les documents utiles](#)).

5. Fédération d'entreprises

Le porteur de projet est-il une organisation représentant une fédération d'entreprises ?

Oui

Non

Si la réponse est oui, démontrez l'implication active au sein du projet d'un nombre significatif d'entreprises membres.

6. Partenaires

La réalisation de votre projet repose-t-elle sur un partenariat avec un ou plusieurs acteurs économiques ?

Oui

Non

*Si c'est la réponse est oui, décrivez brièvement les modalités et les objectifs du partenariat.
Veuillez également préciser si le partenariat est indispensable à la réalisation de votre projet.*

Identifiez vos partenaires dans le tableau ci-dessous et précisez si vos partenaires répondent également à cet appel à projets (afin que les projets puissent être évalués conjointement).

Partenaire A

Raison sociale (personne morale) /

Identité (personne physique)

Statut juridique si personne morale

N° d'entreprise

Le partenaire dépose aussi un dossier ?

Oui

Non

Partenaire B

Raison sociale (personne morale) /

Identité (personne physique)

Statut juridique si personne morale

N° d'entreprise

Le partenaire dépose aussi un dossier ?

Oui

Non

Partenaire C

Raison sociale (personne morale) /

Identité (personne physique)

Statut juridique si personne morale

N° d'entreprise

Le partenaire dépose aussi un dossier ?

Oui

Non

Partenaire D

Raison sociale (personne morale) /

Identité (personne physique)

Statut juridique si personne morale

N° d'entreprise

Le partenaire dépose aussi un dossier ?

Oui

Non

7. Lauréats appels à projets éditions précédentes

La demande concerne-t-elle une seconde étape d'un projet lauréat de l'appel à projets « be circular – be brussels » édition 2016, 2017 ou 2018 ?

Point d'attention sur la réglementation des aides d'États dites de Minimis (voir le document Conditions administratives et obligations).

Oui

Non

Si la réponse est oui :

Démontrez les premiers résultats positifs dans la mise en œuvre du projet soutenu.

Démontrez la pertinence d'un soutien financier en année 2¹.

Démontrez la pertinence du niveau du soutien financier demandé (dégressif ou non par rapport à l'année 1²).

¹ L'année 2 ne peut débuter avant la clôture du subside en cours pour l'année 1

² L'année 1 correspond à la période de référence du subside en cours tel que défini dans la convention.

PARTIE II : DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Décrivez votre projet de manière percutante (pitch) en 500 caractères.

« Ce court texte doit permettre au jury de comprendre rapidement le projet ».

PARTIE III : DESCRIPTION DETAILEE DU PROJET

La description détaillée du projet vise à démontrer en quoi le projet entre en adéquation avec les principes de l'économie circulaire, appliqués au secteur de la construction. Il n'est pas obligatoire que toutes les thématiques abordées ci-dessous soient rencontrées, donc il n'est pas obligatoire de remplir toutes les cases. L'évaluation des projets se fera néanmoins en fonction de l'étendue des thématiques abordées dans le projet et de la manière dont ces thématiques ont été traitées.

1. L'utilisation rationnelle des ressources

Cette partie a pour objectif d'évaluer en quoi le projet répond aux 3 premiers critères de l'appel à projets qui sont :

- **l'adéquation aux objectifs de l'appel à projet** (dont le caractère innovant par rapport à ce qui se fait généralement sur le marché bruxellois),
- **l'impact environnemental du projet**
- et **sa faisabilité technico-économique**.

Dans cette partie, il est demandé de décrire les mesures qui favorisent une bonne gestion des ressources matérielles.

1.1. Gestion durable des flux de matériaux entrants et sortants pendant les travaux

Cette partie a pour objectif de décrire les mesures qui permettent de réduire les flux de matériaux entrants et sortants du projet.

1.1.1. Maintien du bâti existant

1.1.1.1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projet

Comment le projet favorise-t-il le maintien du bâti existant ?

Pour favoriser la lisibilité du présent formulaire, les cases à remplir ont volontairement été prévues de petite taille. La quantité d'informations transmises est libre, mais plus les descriptions seront détaillées, mieux ces informations pourront être prises en compte dans l'évaluation des projets. Les cases s'agrandissent automatiquement en fonction de la quantité d'informations transmises.

*Par rapport à une mise en œuvre 'classique' où la démolition d'éléments existants est favorisée, quelles sont les **solutions techniques** prévues dans le projet pour permettre et favoriser le maintien du bâti existant ?*

1.1.1.2. **Impact environnemental**

Pouvez-vous estimer la **quantité** de matériaux ou de déchets qui sera économisée grâce à l'application de la stratégie du maintien du bâti existant ? Quelle est-elle ?

1.1.1.3. **Faisabilité technico-économique**

Le maintien du bâti existant implique-t-il dans votre projet un surcoût par rapport à une mise en œuvre 'classique', où la démolition d'éléments existants est favorisée (surcoût lié par exemple à la remise en état, la restauration, le temps de démontage/remontage des éléments maintenus, etc.) ? Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

A l'inverse, le maintien du bâti existant entraîne-t-il une économie par rapport à une mise en œuvre 'classique' (économie grâce, par exemple, à la mise en œuvre de moins de matériaux neufs, à l'évacuation de moins de déchets, etc.) ? Quelle est l'estimation de cette économie ?

1.1.2. **Réemploi des matériaux**

1.1.2.1. **Adéquation aux objectifs de l'appel à projet**

Un audit préalable ou un inventaire pré-démolition a-t-il été réalisé pour votre projet ? Si non, est-il prévu d'en réaliser un ?

! Si oui, l'inventaire est à joindre en annexe.

Quels matériaux du projet sont des matériaux de réemploi in situ³ ?

Quels matériaux du projet sont des matériaux de réemploi entrants⁴ ?

Quels matériaux du projet sont prévus pour le réemploi hors site⁵ ?

Par rapport à une mise en œuvre 'classique' où le recours aux matériaux neufs est favorisé, quelles sont les **mesures organisationnelles** (organisation du chantier, organisation de l'équipe, relations avec les partenaires,...) ou **méthodologiques** (outils et méthodes utilisés, formations à la déconstruction,...) prévues dans le projet pour permettre et favoriser le réemploi ?

³ Réemploi in situ = réemploi de matériaux initialement présents sur site

⁴ Réemploi entrant = réemploi de matériaux provenant d'autres sources que le chantier même. A ne pas confondre avec les matériaux entrants neufs, qui peuvent être issus du recyclage.

⁵ Réemploi hors site = réemploi de matériaux en provenance du chantier vers d'autres projets.

Par rapport à une mise en œuvre 'classique' où le recours aux matériaux neufs est favorisé, quelles sont les **solutions techniques** prévues dans le projet pour permettre et favoriser le réemploi ? (par exemple : test grandeur nature de démontage des éléments, tests de préparation au réemploi,...)

1.1.2.2. *Impact environnemental*

Pouvez-vous estimer la **quantité** de **matériaux neufs** qui a été évitée grâce au recours **aux matériaux de réemploi entrants** ? Si oui, quelle est-elle ?

Pouvez-vous estimer la **quantité** de **déchets** qui a été évitée grâce au **réemploi possible des matériaux sortants** ? Si oui, quelle est-elle ?

1.1.2.3. *Faisabilité technico-économique*

Le réemploi in situ et hors site implique-t-il dans votre projet un surcoût par rapport à une mise en œuvre 'classique' (surcôt lié par exemple au temps de démontage, aux éventuels coûts de stockage, etc.) ? Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

A l'inverse, le réemploi in situ et hors site implique-t-il dans votre projet une économie par rapport à une mise en œuvre 'classique' (économie grâce, par exemple, à la mise en œuvre de moins de matériaux neufs, à l'évacuation de moins de déchets, etc.) ? Quelle est l'estimation de cette économie ?

1.1.3. Prévention et gestion des déchets de chantier

1.1.3.1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projet

Outre le maintien du bâti existant et le réemploi de matériaux, y a-t-il d'autres mesures qui permettent de réduire la quantité de déchets de chantier ?

Quelles sont les **mesures organisationnelles** prévues sur chantier pour permettre une gestion optimale des déchets de chantier (par exemple : l'organisation du tri des déchets de chantier, la présence d'ouvriers dédiés à ce travail, etc.) ?

Quelles sont les **solutions techniques** ou **organisationnelles** prévues dans le projet pour réduire les nuisances de chantier liées à l'évacuation des déchets ?

1.1.3.2. Impact environnemental

Pouvez-vous estimer la **quantité** de **déchets** qui a été évitée grâce à l'application des mesures identifiées au point précédent ?

1.1.3.3. *Faisabilité technico-économique*

La gestion optimisée des déchets de chantier implique-t-elle dans votre projet un surcoût par rapport à une gestion des déchets 'classique' (surcout lié par exemple au temps lié au tri, à la location d'emplacements pour permettre le tri, etc.)? Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

A l'inverse, la gestion optimisée des déchets de chantier implique-t-il dans votre projet une économie par rapport à une gestion des déchets 'classique' (économie liée, par exemple, à la diminution des transports des déchets) ? Quelle est l'estimation de cette économie ?

1.1.4. Mise en œuvre de matériaux recyclés et/ou recyclables

1.1.4.1. *Adéquation aux objectifs de l'appel à projet*

Sur quels critères le choix des matériaux neufs s'est-il basé ? Une attention particulière a-t-elle été portée quant à la provenance et à la fin de vie des matériaux choisis ?

1.1.4.2. *Impact environnemental*

En quoi les matériaux neufs choisis répondent-ils à l'objectif de limiter au maximum l'impact environnemental des matériaux neufs mis en œuvre ?

1.1.4.3. **Faisabilité technico-économique**

Quels sont les moyens techniques prévus pour permettre la mise en œuvre de matériaux recyclés et/ou recyclables ?

1.1.5. **Autre : ...**

Y-a-t-il d'autres mesures qui permettent de réduire les flux de matériaux entrants et sortants du projet ?
Si oui, lesquelles ?

Pourriez-vous expliquer en quoi ces mesures supplémentaires répondent aux 3 premiers critères de l'appel à projets, qui sont l'adéquation aux objectifs de l'appel à projet, l'impact environnemental et la faisabilité technico-économique ?

1.2. Conception optimisée en vue de limiter le recours aux matériaux neufs pendant la durée de vie du bâtiment

1.2.1. Application du principe de hiérarchie constructive - adaptabilité du bâtiment - démontabilité des éléments de construction

1.2.1.1. Adéquation aux objectifs de l'appel à projet

La structure, l'enveloppe, les aménagements intérieurs et les techniques sont-ils indépendants les uns des autres ? En d'autres mots, le projet a-t-il été conçu suivant les principes d'hiérarchie constructive ? Quelles solutions techniques sont prévues pour permettre l'indépendance de ces couches ?

Le projet est-il conçu de manière à permettre une modification future du zonage (et donc l'organisation des espaces) dans le bâtiment ? (Par exemple : cloisons démontables, amovibles, tracé des techniques,...)

Le projet est-il conçu de manière à permettre une modification future de la fonction des locaux ou du bâtiment ? (adaptabilité des plans, des techniques,...)

1.2.1.2. Impact environnemental

Pouvez-vous indiquer quels matériaux sont démontables, et donc potentiellement réutilisables lors d'une rénovation future du bâtiment ?

1.2.1.3. Faisabilité technico-économique

La conception adaptable de votre projet et l'application du principe de hiérarchie constructive impliquent-ils un surcoût par rapport à une conception 'classique' ?
Quelle est l'estimation de ce surcoût ?

La mise en œuvre de systèmes permettant l'adaptabilité future de votre projet et l'indépendance des couches constructives implique-t-elle une économie par rapport à une mise en œuvre 'classique' ?
Quelle est l'estimation de cette économie ?

1.2.2. Autre : ...

Y-a-t-il d'autres mesures qui permettent d'allonger la durée de vie du bâtiment ? Si oui, lesquelles ?

Pourriez-vous expliquer en quoi ces mesures supplémentaires répondent aux 3 premiers critères de l'appel à projets, qui sont l'adéquation aux objectifs de l'appel à projet, l'impact environnemental et la faisabilité technico-économique ?

2. Gestion des ressources humaines

Cette partie a pour objectif de décrire les mesures du projet qui favorisent une meilleure gestion des ressources humaines ainsi que le potentiel de création de valeur économique et d'emplois en Région de Bruxelles Capitale. Il s'agit donc d'évaluer le projet au travers du 4ème critère de l'appel à projets.

2.1. Gestion d'entreprise

2.1.1. Gestion intégrée de l'équipe (bouwteam)

Une gestion intégrée de l'équipe est-elle appliquée dans votre projet ?

Par rapport à une gestion d'équipe 'classique', quelles sont les mesures organisationnelles ou méthodologiques prévues dans le projet pour améliorer la qualité des transferts d'information entre les différentes parties prenantes ?

2.1.2. Innovation de l'entreprise

En quoi le projet permet-il de développer l'innovation dans l'entreprise ? Ce caractère innovant peut notamment se retrouver dans des solutions que vous avez déjà développées et qui sont généralisables à des bâtiments de dimensions (échelle) ou de types différents, ou dans des modèles économiques innovants mis en œuvre sur chantier (business models ou modèles de financement).

2.2. Potentiel de création de valeur économique et d'emplois

2.2.1. Formation de la main d'œuvre

Quelles sont les nouvelles compétences/spécialisations qui devront être acquises dans le cadre du projet ?

Est-il prévu d'acquérir ces compétences en formant de la main d'œuvre ?
Un plan de formations est-il mis en place ?

Combien de personnes seront formées ? Pour quelles compétences ?

2.2.2. Recours à la main d'œuvre locale et création d'emplois

Le projet permet-il une valorisation du savoir-faire local (en travaillant par exemple avec des sociétés bruxelloises, en circuits courts, en privilégiant les emplois locaux, etc.) ?

Des emplois sont-ils créés dans le cadre du projet ? Et à long terme ? Combien ?

2.2.3. Recours aux Entreprises d'Economie Sociale (EES) et aux Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP)

Le recours aux Entreprises d'Economie Sociale (EES) et aux Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP) est-il envisagé ? Si oui, lesquelles, et pour quels postes ?

2.2.4. Création de synergies/partenariats entre chantiers et entreprises

Des synergies/partenariats entre chantiers et entreprises ont-ils été développés dans le cadre du projet ? Si oui, lesquels ?

2.3. Autre : ...

D'autres mesures permettent-elles de créer un potentiel de valeur économique et d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale?

3. Budget prévisionnel du projet

Détaillez le budget prévisionnel du projet. Le budget prévisionnel doit comprendre des estimations de l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la réalisation du projet. Ces estimations doivent être, tant que possible, précises, raisonnables et actualisées.

! *Veillez compléter la feuille 'Budget' de l'annexe BudgetRH*

! *Reportez ci-dessous le montant total du budget demandé dans le cadre de l'appel à projet (€ TTC) :*

4. Equipe de projet

Décrivez la composition de l'équipe du projet à l'aide du tableau RH

! *Veillez compléter la feuille 'Ressources Humaines' de l'annexe BudgetRH*

5. Timing prévisionnel du projet

Nous attirons votre attention sur le fait que cette période correspondra à la période de référence pour la convention ainsi qu'à la période de couverture des pièces justificatives.

Date de début

Date de fin

Dans le cas où votre projet devrait démarrer avant la date de proclamation des lauréats (et donc la signature de la convention), veuillez argumenter cette nécessité :

PARTIE V : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Aides publiques

Par l'introduction de ce formulaire, le porteur de projet reconnaît que le montant de la subvention demandée ne porte pas le montant des aides de minimis éventuellement déjà accordées, à un montant supérieur à 200.000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

Veillez fournir une liste complète de toutes les aides publiques que vous avez obtenues ou sollicitées au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Veillez compléter la feuille Aides d'états de l'annexe BudgetRH

2. Annexes à joindre au formulaire

	Nombre
Une copie des statuts s'ils ne sont pas accessibles sur le site du Moniteur belge	
Le rapport d'activités le plus récent (s'il existe)	
Le tableau BudgetRH	
Les comptes et le bilan les plus récents (ou le lien vers la centrale des bilans)	
Les documents graphiques permettant la compréhension du projet de construction (plans, coupes, élévations, vues 3D,...)	
Autres	